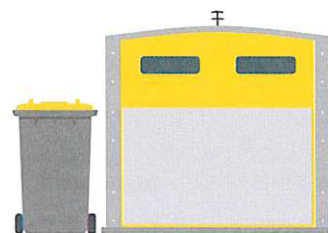




# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



## LE TRI + FACILE !



**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**, vous pourrez désormais déposer **tous les emballages et les papiers** dans les contenants de tri jaunes.

La nouveauté porte sur les emballages en plastique : en plus des bouteilles et flacons, nous pourrons déposer aussi **les pots, les barquettes, les films, les sacs, les tubes et sachets en plastique...**

Pour accompagner cette simplification du geste de tri, le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois et ses adhérents déploient une vaste campagne d'information et mettent à votre disposition des supports de communication, dont le mémo-tri joint à ce courrier qui vous précisera **les nouvelles consignes de tri**.



Merci de prendre quelques minutes pour le lire attentivement.

Nous devons également réduire la quantité des déchets que nous jetons en adoptant des gestes simples (à retrouver sur le site [www.smevom.fr](http://www.smevom.fr) et ceux de ses adhérents).

Grâce au geste de tri, chacun peut agir en faveur de la préservation de son cadre de vie.  
**Nous comptons sur vous !**

Le Président  
Gilles Perrette

